

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2008

NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE LA TÉLÉVISION - (n° 1209)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 146

présenté par
M. Kert, rapporteur
au nom de la commission spéciale

ARTICLE 51

À l'alinéa 6, supprimer le mot :

« dénommée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.